

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20240522-DCM2024-32-DE
Date de télétransmission : 23/05/2024
Date de réception préfecture : 23/05/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance du 22 mai 2024
15/05/2024

Date d'affichage :
15/05/2024

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de mai, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Étaient présents :

COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Étaient absents/excusés :

CABART Ludovic (pouvoir donné à TRAVERS Rémy), BILLET Anne, DUBOST Jean-François (pouvoir donné à MARDOC François), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LEBIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), MABIRE Isabelle (pouvoir donné à LE BARON Stéphane).

Secrétaire de séance : ROBINE Anne-Laure

Délibération n°2024-32 : Mise en vente du bâtiment communal de la Longuemarerie

La commune est propriétaire d'un bâtiment assorti d'annexes sis rue de la Longuemarerie. L'ensemble foncier est cadastré section AB n°316, 317, 318, 319, pour une surface parcellaire de 3 250 m².

Le bâtiment principal fait plus de 760m² ainsi que des ateliers attenant d'environ 150m².

Le projet de réhabilitation du bâtiment par le bailleur social Presqu'île Habitat ayant été abandonné, la commune souhaiterait proposer ce bâtiment à la vente.

L'estimation des domaines de mars 2022 donnait une estimation pour l'ensemble des bâtiments à 180 000 €.

Ce prix étant négociable, toutes les offres reçues seront examinées en conseil municipal.

A noter que la commune souhaite garder une partie de la cour de cet ensemble immobilier afin de faire des places de parking et qu'il existe avec l'école voisine un droit de passage.

Vu l'avis favorable de la commission finance du 23 avril 2024,

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de vente du bien communal susmentionné au prix de 180 000 € négociable.
- DÉSIGNE l'office notarial Godey & Blestel pour la rédaction de l'acte de vente ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 22 mai 2024.



Le Maire,

Daniel DENIS